

GROUPE DE RÉFÉRENCE PRI QUÉBEC : TERMES DE RÉFÉRENCE

Contenu

A. Contexte.....	1
B. Objectifs	2
C. Membres	2
D. Responsabilités	3
E. Code de conduite, confidentialité et protocole de communication publique	4
F. Contact.....	4
G. Révisions	4

A. CONTEXTE

PRI est la plus grande organisation au monde promouvant l'investissement responsable. Sa base de signataires est unique tant par son ampleur que par sa diversité. PRI compte aujourd'hui des signataires dans plus de 80 pays, couvrant différents cadres réglementaires et contextes culturels. Cette échelle et cette diversité offrent des possibilités de collaboration et d'influence à grande échelle, en s'appuyant sur l'expertise collective du réseau mondial des signataires et parties prenantes du PRI.

Le Comité consultatif PRI Québec a été créé pour soutenir le développement de l'investissement durable au Québec et pour renforcer la mobilisation de l'écosystème financier de la province autour de cet agenda. Il a servi de point de coordination stratégique pour les activités du PRI dans la province, en facilitant les échanges entre les signataires et en soutenant des projets collaboratifs adaptés au contexte québécois.

S'appuyant sur cette expérience, et dans le but d'élargir les perspectives et de favoriser une collaboration volontaire, PRI met en place un Groupe de référence PRI Québec à compter du 1er avril 2025. Ce groupe offrira un cadre plus ouvert et plus flexible, permettant à un plus grand nombre de signataires de s'impliquer.

Le Groupe de référence PRI Québec assurera la continuité de l'engagement local tout en offrant un espace mieux adapté aux priorités des signataires basé·e·s au Québec. Il constituera également un canal permettant de faire remonter les besoins et les retours des signataires dans le développement et la mise en œuvre des programmes du PRI.

B. OBJECTIFS

Afin de promouvoir l'inclusivité, de soutenir davantage et de faire connaître les activités de PRI au Québec, PRI met en place le Groupe de référence PRI Québec.

Un Groupe de référence PRI permet le partage d'informations et les échanges avec des personnes travaillant au sein d'organisations signataires ou de réseaux de soutien, ayant des intérêts, des expertises et des rôles spécifiques. Ces groupes ont été créés pour permettre à PRI de tenir le groupe informé, de favoriser les échanges d'informations, et de dialoguer avec les membres comme points de référence. Ce type de groupe est particulièrement pertinent dans le contexte québécois pour maximiser:

- l'engagement de PRI auprès de sa base de signataires québécoise;
- l'étendue des contributions des signataires et des partenaires du réseau;
- l'adoption d'approches plus variées et flexibles pour interagir avec les signataires et les partenaires.

L'objectif de Groupe de référence PRI Québec est de permettre aux signataires basé·e·s au Québec de partager des développements, des suggestions et des questions sur les activités de PRI, tant au niveau global qu'au Québec, et de veiller à ce que les activités locales soutiennent la promotion de l'investissement responsable dans l'écosystème local.

C. MEMBRES

Ces Termes de référence s'appliquent au Groupe de référence PRI Québec, un groupe de professionnel·le·s de l'investissement responsable francophones engagé·e·s à soutenir les objectifs mentionnés ci-dessus.

Les membres peuvent être invité·e·s par PRI ou faire une demande pour y adhérer en envoyant un courriel à : lilya.mincheva@unpri.org.

Les membres sont les bienvenu-e-s s'ils/elles remplissent les critères suivants :

- Être un-e signataire de PRI (investisseur-euse institutionnel-le, gestionnaire d'actifs ou prestataire de services) ou un-e partenaire du réseau ;
- Être francophone et être basé-e au Québec
- Faire preuve d'un intérêt proactif pour la promotion de l'investissement responsable au Québec.

Les membres rejoignent le groupe en tant que représentant-e-s de leur organisation. Il n'y a pas de limite quant au nombre total de membres dans le groupe, mais un maximum de deux membres par organisation est autorisé.

D. RESPONSABILITÉS

Équipe exécutive de PRI

PRI joue un rôle actif dans la direction et la coordination du Groupe de référence PRI Québec, et s'engage à :

- Fournir une expertise interne ou externe ;
- Convoquer et animer des réunions régulières du groupe. La fréquence des appels sera trimestrielle.

Membres du Groupe de référence PRI Québec

Une participation proactive de tous les membres est nécessaire pour assurer l'efficacité du groupe. PRI se réserve le droit de retirer tout-e participant-e qui ne respecte pas les présents Termes de référence.

Les responsabilités indicatives comprennent :

- Participer aux appels pour partager de l'information et donner leur avis sur des questions pertinentes ;
- Être disponible pour être consulté-e par PRI dans le cadre du développement et de l'avancement des activités d'IR au Québec ;
- Tous les membres peuvent être invité-e-s à entreprendre des travaux additionnels, par exemple la rédaction de documents, si leur emploi du temps le permet.

Supervision du Conseil d'administration de PRI

Le Conseil d'administration de PRI supervise la relation constructive entre l'exécutif et les signataires, et agit comme point d'escalade final pour toute question liée au travail de l'exécutif visant à promouvoir la mise en œuvre des Principes, y compris l'intégration ESG, l'actionnariat actif (dialogue et vote), la collaboration et le reporting. Le Conseil supervise les Termes de référence de tous les comités consultatifs et groupes de travail, mais le Groupe de référence PRI Québec ne dispose pas de représentation formelle auprès du Conseil.

E. CODE DE CONDUITE, CONFIDENTIALITÉ ET PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

PRI publiera ces Termes de référence sur son site internet et pourra fournir les noms des membres du Groupe de référence PRI Québec sur demande.

Conduite

Les signataires doivent s'abstenir d'utiliser les forums de PRI (y compris le Groupe de référence PRI Québec) à des fins commerciales explicites et doivent se concentrer sur la poursuite des objectifs définis ci-dessus. Les membres doivent faire preuve de respect envers leurs collègues et le personnel de PRI. Tout manquement à ces exigences peut entraîner le retrait de l'organisation concernée du groupe.

Confidentialité

PRI peut enregistrer les appels du Groupe de référence PRI Québec à des fins internes (prise de notes). Ces enregistrements ne sont pas diffusés à l'externe, y compris aux membres du groupe, car ils sont présumés confidentiels et leur partage pourrait entraîner la divulgation accidentelle de propos dans le domaine public. Le personnel de PRI annoncera au début de chaque appel s'il est enregistré. Les enregistrements seront supprimés dans un délai d'un an. Lorsque des expert·e·s externes interviennent, un enregistrement audio ou un webinaire peut être partagé publiquement, avec leur autorisation préalable.

Communication

PRI pourra faire référence, de manière générale, aux commentaires reçus du Groupe de référence PRI Québec. Compte tenu de la confidentialité, aucun commentaire ne sera attribué à un·e membre spécifique sans son consentement préalable.

F. CONTACT

Pour toute question ou pour en savoir plus sur le Groupe de référence PRI Québec, veuillez contacter : lilya.mincheva@unpri.org.

G. RÉVISIONS

Version No.	Approuvé par	Responsable	Date d'approbation	Date de dernière mise à jour	Date de révision	Fréquence de révision	Date de la prochaine révision
N/A							